

InfoCOUPE

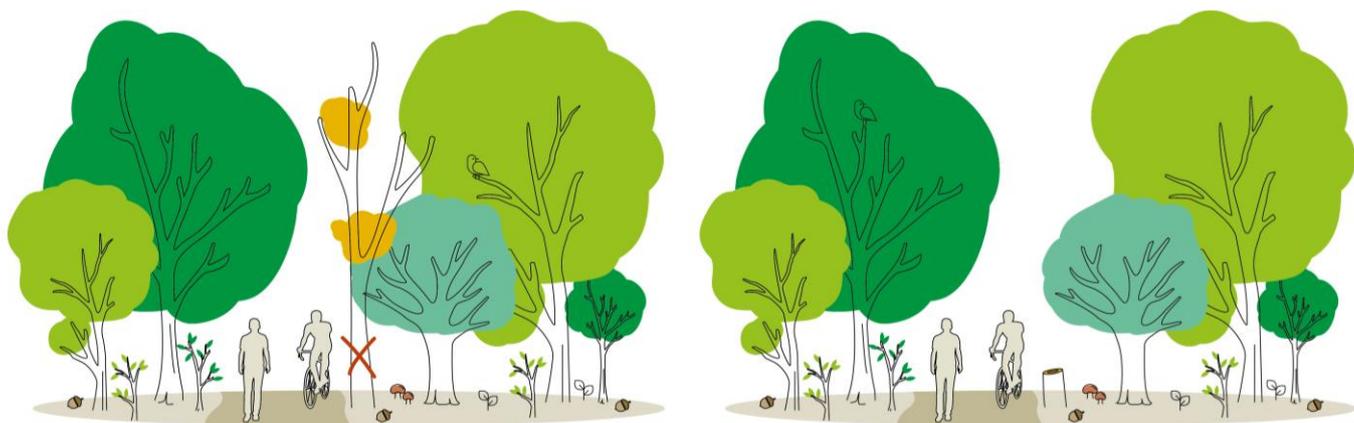
DÉCEMBRE 2024

Forêt domaniale de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe de sécurité sur l'ensemble du massif forestier domanial de Versailles.

Une coupe de sécurité



Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Informations coupe

Surface	Au niveau du canton des Bois de Satory, du bois Saint-Martin, du bois du Cerf-Volant et de La Geneste
Type de peuplements	Divers feuillus
Date de début des travaux	Décembre 2024
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

Détails travaux

>> La coupe de sécurité va concerner des arbres jugés dangereux et représentant un danger pour les usagers. Par cette coupe, les forestiers limitent les risques de chute d'arbres ou de branches aux abords des chemins forestiers et assurent ainsi la sécurité du public.

>> Certains chemins seront temporairement fermés par mesures de sécurité (à tous usagers : piétons, cyclistes...) durant le chantier.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise de travaux forestiers. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancée des travaux et la remise en état du site.

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois pour raison de sécurité assure la sécurité de tous les usagers de la forêt : cyclistes, promeneurs, cavaliers... Les arbres sont prélevés car ils sont trop vieux ou dépérissant.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés. La forêt va se régénérer naturellement ; il n'y aura pas de plantation.

➤ La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se développer naturellement.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Au vu de leur qualité, ils seront majoritairement utilisés en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Certaines grumes seront valorisées en bois d'œuvre.

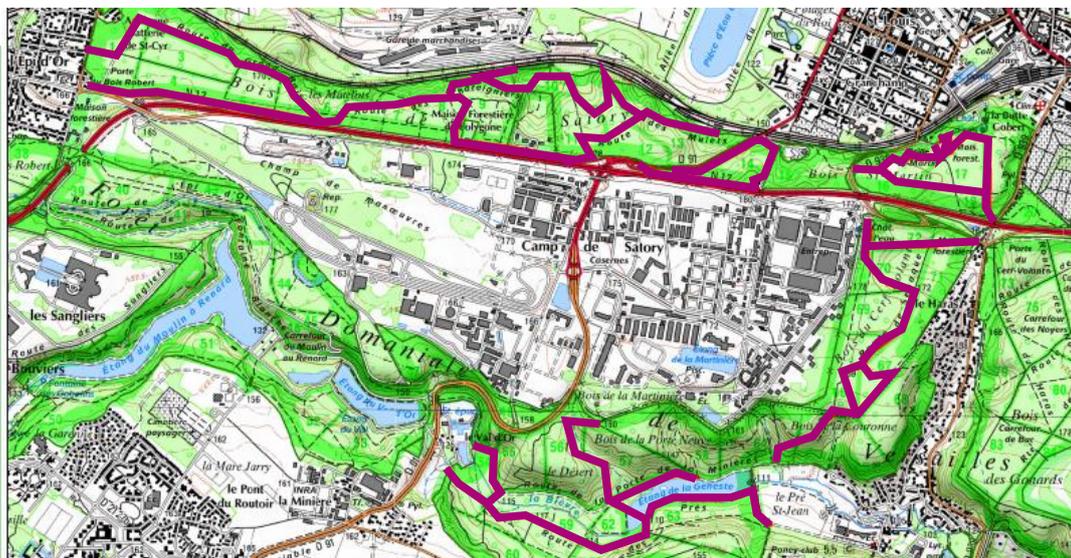
>> Les grumes seront stockées aux abords des routes forestières avant leur départ vers le lieu de transformation.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Plan du massif

Coupe de sécurité



La forêt domaniale de Versailles

Grande de 1037 hectares, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale. Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine. Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

Contact :

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
ag.versailles@onf.fr



>> Retrouvez toutes les informations travaux en forêt domaniale de Versailles sur ONF.fr